



Adoption d'un majeur par sa belle mère

Par **Bekka aris**, le **26/10/2018** à **10:40**

Je suis venu en France en tant qu'étudiant j'ai 22 ans je remplis tout les conditions de l'adoption simple et mon père qui est algérien est marié à une française depuis plus de 10 ans désire m'adopter pour des questions de succession mais je voudrai savoir s'il il vous plaît maître si cela me donne un droit de séjour en vie privée vie familiale.
je voulez ajouter à sa le faite que je suis étudiant en règle ma belle mère a un bon poste dans l'administration et mon père a une brasserie il sont propriétaires et à chaque renouvellement de titre d séjours ma belle mère a toujours été mon garant cela peut-il jouer en ma faveur

Par **Baptiste Nicol**, le **29/10/2018** à **16:05**

BOnjour,

Pourriez-vous préciser votre question.

Vous disposez actuellement d'un titre de séjour en votre qualité d'étudiant, et vous souhaitez en obtenir sur le fondement de la vie privée et familiale ?

De même, je ne comprends pas. Vous souhaitez être adopté par votre père ? Par définition, si c'est votre père il n'a pas à vous adopter...

Merci de préciser

Cordialement,

Par **Bekka aris**, le **29/10/2018** à **16:19**

Je dispose d'un titre qui expire dans les jours qui viennent et je vais faire une demande de renouvellement, il s'agit de ma belle mère non pas mon père qui désire m'adopter via une adoption simple et je voulais savoir si cela me permet d'obtenir un titre de séjour vie privée et familiale

Par **Baptiste Nicol**, le **29/10/2018** à **16:46**

La seule adoption simple, ne vous donnera pas droit à un titre de séjour VPF "plein droit" mais permettra néanmoins d'étayer votre dossier.

En toute hypothèse, eu égard au temps qui sera nécessaire pour formaliser la procédure d'adoption, il ne semble pas que vous pourrez l'obtenir avant le renouvellement de votre TS.

Quelles études faites vous ? Selon votre secteur d'activité et votre rémunération à venir, il serait peut-être plus judicieux d'attendre votre entrée sur le marché de l'emploi et solliciter un TS travailleur.

Dans votre cas, le TS VPF peut être "risqué", notamment si vous avez encore de la famille en Algérie.

Par **Bekka aris**, le **29/10/2018** à **17:20**

Oui j'ai encore de la famille en Algérie un avocat mon a assurer la possibilité si les revenus de mon père et ma belle mère été élevé

Par **Baptiste Nicol**, le **29/10/2018** à **17:22**

Une possibilité ne reste qu'une possibilité.

Cordialement,

Par **Bekka aris**, le **29/10/2018** à **17:44**

Merci de vos précieux renseignements et bon courage